

AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/SG/SIGAMP/CIPM/2025 DU 28/02/2025, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE : EP SANGA DANS LA COMMUNE DE NANGA-EBOKO, DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA, REGION DU CENTRE

FINANCEMENT : BIP MINEDUB, EXERCICE 2025

Le Maire de la Commune de Nanga-Eboko, Maître d'ouvrage, lance pour le compte de la Commune de NANGA-EBOKO, un Appel d'Offres National Ouvert (AONO), pour la réalisation des opérations sus-indiquées dont le Maître d'Ouvrage est le Maire de la Commune de NANGA-EBOKO.

1-Objet de l'Appel d'Offres

Le présent appel d'offres a pour objet l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe : EP SANGA dans la commune de NANGA-EBOKO, département de la Haute Sanaga.

2-Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Etude-Travaux préliminaires
- Terrassement ;
- Fondations ;
- Maçonnerie-Elévation ;
- Charpente-Couverture ;
- Menuiserie Métallique ;
- Menuiserie Bois ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- VRD.

3. TRANCHES/ALLOTISSEMENT

Les travaux sont en un lot unique :

Lot n°001 : objet travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe : EP SANGA dans la commune de NANGA-EBOKO, département de la Haute Sanaga

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de vingt-millions (20.000.000)

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de cent vingt jours (120 jours calendaires)

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais disposant des compétences appropriées dans le domaine de travaux publics et du bâtiment ayant fait l'objet de catégorisation ou non

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'investissement public (BIP du Ministère de l'Education de Base exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°.....

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne. Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à Quatre cent mille (400.000) francs et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 11/02/25 à 12 heures par la Commission de Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Nanga-Eboko, dans la salle des actes de ma Mairie de Nanga-Eboko à 12 heures, Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

[L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

15. Critères d'évaluation

[Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels¹. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel].

[Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux spécifications techniques du DAO et à la qualification des soumissionnaires]

15.1 Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]

Il s'agit notamment:

- + de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- + de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- + des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- + du non-respect de X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- + de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- + du non-respect du format de fichier des offres ;
- + l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- + de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant ;
- + de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant.
- + de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage)
- + de l'absence de l'attestation de catégorisation le cas échéant ;

¹Ces critères ont pour objet d'apprécier la conformité aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres, des pièces administratives, de l'offre technique et de la proposition financière en vue de l'attribution du marché

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant [indiquer la durée entre 60 et 90 jours] à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service (SIGAMP), Tel : 679627883 à la Mairie de Nanga-Eboko

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou le MO/MOD au numéro

Nanga-Eboko, le 28 FEV 2025

Le Maire de Commune de Nanga-Eboko

(Maire d'Ouvrage)

Copies :

Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)

ARMP

Maître d'Ouvrage ou MOD concerné, le cas échéant ;

Président CPM concerné

Présidents de CCCM, le cas échéant ;

Affichage chrono



Romain Ebok
Journaliste Principal Hors Echelle
Maire

TENDER NOTICE

NATIONAL INVITATION TO TENDER OUVERTN. 24/AONO/ CNE/SG/SIGAMP/CIPM/2025 OF 28/02/2025, IN EMERGENCY PROCEDURE FOR THE COMPLETION OF THE WORK OF CONSTRUCTION OF A BLOCK OF TWO CLASSROOMS:EP SANGA IN THE COMMUNE DE NANGA-EBOKO, DEPARTMENT OF THE HIGH SANAGA, AREA OF THE CENTER

FINANCING:IBP MINEDUB, 2025

The Mayor of the Commune of Nanga-Eboko, Contracting authority, lance on behalf of the Commune of Nanga-Eboko, a Public Invitation to tender National (AONO), for the realization of the operations know-indicated whose Building Owner is the Mayor of the Commune of Nanga-Eboko.

1.Object of the Invitation to tender

This invitation to tender has as an aim the completion of the work of construction of a block of two classrooms: EP SANGA in the commune of Nanga-Eboko, department of High Sanaga.

2.Consistency of work

Work includes in particular:

- ☐ Preliminary Study-work
- ☐ Earthwork;
- ☐ Foundations;
- ☐ Masonry-rise;
- ☐ Frame-cover;
- ☐ Metal fittings;
- ☐ Joinery;
- ☐ Electricity;
- ☐ Painting;
- ☐ Driveways and various services.

3.Tranches/Allotissement

Work is in a single batch:

- **Batch n001:building work object of a block of two classrooms: EP SANGA in the commune of Nanga-Eboko, department of High Sanaga**

4.Estimated cost

The estimated cost of the operation at the end of the preliminary studies is twenty-million (20.000.000)

5.Estimated time of execution

The maximum time envisaged by the Building Owner or the Building Owner Delegated for the realization of work, object of this invitation to tender is one hundred twenty days (120 days calendar)

6.Participation and origin

The participation in the present invitation to tender is opened in the companies of right camerounais having of competences suitable in the field of public works and the building having been the subject of categorization or not

7.Financing

Work object of this invitation to tender is financed by the Budget of public investment (IBP of the Ministry for basic Education 2025 on the budgetary line of charge N.....)

8.Mode of tender

The mode of tender retained for this consultation is off line. However, when the two possibilities are opened, a tenderer cannot use at the same time the on-line mode and the mode off line.

9.Guarantee of tender

Each tenderer must join to his administrative parts a guarantee of tender, discharged with the hand, delivered by an organization or a financial institution approved by the Minister in charge of finances to emit the guarantees in the fields of the public markets whose list appears in the part 14 of the CAD whose amount rises with Four hundred and thousand (400.000) francs and valid up to thirty (30) days beyond the initial date of validity of the offers. The absence of the bid bond delivered by a bank of first order or a financial organization of first category authorized by the Ministry in charge of Finances to

or a financial institution approved by the Minister in load of finances to emit the guarantees in the field of the public markets or the non-observance of the models of the parts of the Tender Documents, will involve the pure and simple rejection offer without any recourse. A produced bid bond but not having any relationship with the consultation concerned is regarded as absent. The bid bond presented by a tenderer during the meeting of opening of the folds is inadmissible.

14. Opening of the folds

The opening of the folds is done in a time and will take place the 11/04/25 with 12 hours by the Commission of Intern of Making of the Markets placed near the Commune of Nanga-Eboko, in the room of the acts of my Town hall of Nanga-Eboko with 12 hours, Seuls the tenderers can attend this meeting of opening or there be made represent by only one person of their choice duly elected even in the event of consortium.

Under penalty of rejection, the parts of the administrative file necessary must be produced in originals or copies certified by the originating department or the proper administrative authority -, in accordance with the provisions of the Particular Payment of the Invitation to tender. They must go back to less than three (03) months or be established subsequently to the date of signature of the opinion of Invitation to tender

In the event of absence or of nonconformity of a part of the administrative file at the time of the opening of the folds, after a deadline of 48 heures accordé by the Commission, the offer will be rejected.

The opening must be done at the latest an hour after that limits reception of the offers fixed in the Tender Documents]

15. Criteria of evaluation

The criteria of evaluation are of two types: the eliminatory criteria and the criteria essentiels. Un criterion cannot be at the same time eliminatory and essential]

These criteria have the aim of essentially identifying and to reject the incomplete offers or not in conformity in the conditions fixed in the Tender Documents relating in particular to the admissibility of the administrative parts, with the conformity of the technical offer to the technical specifications of the CAD and the qualification of the tenderers]

15.1 Eliminatory criteria

The eliminatory criteria fix the minimal conditions to fill to be allowed with the evaluation according to essential criteria's. They should not be the subject of notation. The non-observance of these criteria involves the rejection of the offer of the tenderer.]

It acts in particular:

- ☐ ☐ absence of the guarantee of tender to the opening of the folds;
- ☐ ☐ not - production beyond the deadline of 48 H after the opening of the folds, a part of the administrative file considered to be nonin conformity or absent at the time of the opening of the folds, (except the guarantee of tender);
- ☐ ☐ misrepresentations, fraudulent schemes or falsified parts;
- ☐ ☐ non-observance of X essential criteria (X returning to the threshold of qualification of the technical offers);
- ☐ ☐ absence of the declaration on the honor of nonabandonment of the building sites during three last years;
- ☐ ☐ non-observance of the format of file of the offers;
- ☐ ☐ the absence of a unit price quantified in the financial Offer;
- ☐ ☐ absence of leaflet accompanied by the charts of the manufacturer, if necessary; ☐ ☐ absence of approval or authorization of the manufacturer, if necessary.
- ☐ ☐ absence of possession into clean or hiring of a minimum material (to be specified by the Building owner)
- ☐ ☐ absence of the certificate of categorization if necessary;
- ☐ ☐ absence of an element of the financial offer (the tender, BPU, the DQE);
- ☐ ☐ absence of the charter of dated and signed integrity;

or call) with the numbers:(+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, the ARMP with the number..... or the MO/MOD with the number.....

Nanga-Eboko, the 28 FEB 2025

The Mayor of Commune of Nanga-Eboko

(Building Owner)



Copies:

Authority charged with the Public Markets (MINMAP)

ARMP

Building owner or MOD concerned, if necessary;

President CPM concerned

Presidents of CCCM, if necessary;

Posting stopwatch